

Biographie

LEBLANC, dit **Le Maigre**, **JOSEPH**, fermier, trafiquant, patriote acadien, né le 12 mars 1697 aux Mines (près de Wolfville, Nouvelle-Écosse), fils d'Antoine Leblanc et de Marie Bourgeois ; il épousa, le 13 février 1719, Anne, fille d'Alexandre Bourg*, dit Belle-Humeur, et Marguerite Melanson, dit La Verdure ; décédé le 19 octobre 1772 à Kervaux, dans la paroisse du Palais, Belle-Île, France.

On connaît si peu de chose concernant la jeunesse de Joseph Leblanc qu'il est difficile d'expliquer ce qui l'amena à appuyer les efforts répétés des Français pour reconquérir l'Acadie dans les années 1740. Il fut l'un des rares patriotes – à peine une douzaine – à supporter activement les Français à cette époque, suivant fidèlement en cela les traces de son contemporain, Joseph-Nicolas GAUTIER, dit Bellair.

Leblanc joua un rôle important dans l'expédition menée par François Du Pont* Duvivier contre Annapolis Royal, N.-É., à la fin de l'été de 1744. Pour Leblanc, cette expédition était avant tout une entreprise commerciale : dans une pétition, présentée quelques années plus tard, il prétendit que l'expédition lui avait coûté 4 500#, quoique les rapports qui subsistent révèlent que les frais ne s'élevaient qu'à 1 200#. Les chiffres de Leblanc peuvent fort bien avoir été grossis jusqu'à inclure les dépenses que lui avait occasionnées le transport des dépêches de Duvivier à Louisbourg, île Royale (île du Cap-Breton), durant le siège d'Annapolis Royal en septembre. Le 22 du même mois, Duvivier lui ordonna de se rendre à Louisbourg en toute hâte, « sous peine d'être livrés à la discrétion des sauvages ». Leblanc ne fut de retour que le 18 octobre, date à laquelle Duvivier se trouvait à Beaubassin (près d'Amherst, N.-É.), après avoir levé le siège. Ignorant la menace de Duvivier, Leblanc avait profité de l'occasion pour amener des moutons et du bétail en vue de les vendre à Louisbourg.

Au lendemain de l'expédition, les autorités de la Nouvelle-Écosse recherchèrent les Acadiens qui avaient collaboré avec les Français. Leblanc refusa d'abord de comparaître devant le Conseil de la Nouvelle-Écosse, « puisque les nombreux reproches qui lui étaient faussement imputés lui faisaient peur ». Lorsqu'il se laissa finalement convaincre de venir témoigner, il se déclara innocent de toute faute, « n'étant pas éclairé à faire Distinction de temps de Guerre d'avec ceux d'une paix paisible ». Ses explications

semblent, malgré leur invraisemblance, avoir satisfait le conseil, car la seule chose qu'on exigea de lui fut qu'il dépose £100 comme gage de bonne conduite.

Quelques mois plus tard, à l'été de 1745, on retrouve Leblanc sérieusement engagé dans une nouvelle entreprise des Français menée par Paul MARIN de La Malgue. Capturé, puis inculpé, il fut condamné à six mois d'incarcération « dans un affreux cachot, chargé de chaînes ». En février 1746, il réussit à s'évader, juste à temps pour appuyer l'imposante flotte française, commandée par le duc d'Anville [LA ROCHEFOUCAULD], laquelle avait été envoyée avec mission de capturer de nouveau l'Acadie et l'île Royale. Aux Mines, Leblanc rassembla 230 têtes de bétail pour approvisionner la flotte. Cependant, au moment où ses bestiaux arrivèrent à Annapolis Royal, la malheureuse expédition avait connu une fin néfaste. Ayant perdu 2 000# dans sa tentative de spéculation et se trouvant de plus en plus à la merci des autorités anglaises, Leblanc abandonna ses biens aux Mines et s'enfuit vers la région lointaine de Beaubassin.

Lorsque l'île Royale fut rétrocédée à la France en 1749, Leblanc s'établit avec sa famille à Port-Toulouse (St Peters). Vers la fin de 1750, Jacques Prévost* de La Croix, commissaire ordonnateur de la colonie, le décrivit comme étant « réduit à la mendicité ». Il reçut pendant trois ans des rations de la couronne ; en 1752, il ne pouvait guère prétendre à plus qu'une petite embarcation, 25 têtes de bétail et 16 volailles.

Après la chute de Louisbourg en 1758, Leblanc s'enfuit à Miquelon. Peu après la mort de sa femme, le 13 juillet 1766, il partit pour Belle-Île-en-Mer (dép. du Morbihan, en France), s'établissant dans le village de « Kervaux » avec sa famille, parmi d'autres réfugiés acadiens. Il demeura probablement en France jusqu'à sa mort en 1772.

BERNARD POTHIER

AD, Morbihan (Vannes), État civil, Le palais, 20 oct. 1772. AN, Col., C^{11B}, 29, ff.211–212v., 180v. ; Col., C^{11D}, 8, ff.109–111v., 283–284 ; Col., E, 169 (dossier Du Pont Duvivier) ; Section Outre-Mer, G¹, 413/A (4 juill. 1766).— APC, MG 9, B8, 12 (13 févr. 1719).— *Coll. doc. inédits Canada et Amérique*, II : 170, 175.— *N.S. Archives*, IV, 50, 52, 55, 56–60, 62–64, 76, 78.— *RAC*, 1905, II, 1^{re} partie, 21.— *Arsenault, Hist. et géneal. des Acadiens*, 673.